Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du 24 avril 2025 à Moustiers Sainte Marie

Membres du Bureau présents : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Philippe MARANGES** (Castellane).

Excusés qui ont donné pouvoir : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à Jacques AVANIAN ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à Philippe MARANGES ; **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional Provence Alpes côte d'azur) à Bernard CLAP ; **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à Jacques ESPITALIER ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à Antoine FAURE.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 mars 2025 à Moustiers Ste Marie

2. Les événements du Parc du Verdon d'avril à juin 2025

Les membres du Bureau valident chacun des événements que le Parc organise et de valider la participation du Parc à certains événements organisés par des communes ou associations du territoire.

3. Avis du Parc sollicité par la Préfecture du Var concernant un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de La Verdière, porté par Total Energies

La Préfecture du Var sollicite le Parc du Verdon au titre du Code de l'environnement pour connaître son avis sur l'étude d'impact, la demande d'autorisation de défrichement et l'étude des incidences Natura 2000, du projet porté par la société Total énergies et situé sur la commune de La Verdière (lieudit « l'Auvière »). L'aire d'étude occupe un terrain situé sur du foncier communal. Parallèlement à cette demande, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de la DREAL PACA a également sollicité un avis du Parc du Verdon avec échéance au 10 avril, auquel le Parc a répondu dans le cadre d'un avis technique, rédigé sur la base d'un dossier similaire à celui porté à connaissance par la Préfecture du Var.
La zone d'implantation de ce futur projet est de 10,5 ha clôturés. La puissance d'installation prévue est de 11,75 MWc. La zone jouxte une centrale photovoltaïque au sol existante, située également sur du foncier communal exploitée par Engie Green. Seront exposés en séance les caractéristiques du projet et les points saillants des investigations menées par le développeur.
A l'issue de la présentation et des débats les membres du Bureau à la majorité des voix (4 avis réservés, 2 voix POUR et 11 voix CONTRE) émettent ***un avis défavorable, principalement motivé par le niveau fort pressenti des impacts du projet sur les milieux naturels et les espèces protégées***. *Avis exhaustif disponible sur www.parcduverdon.fr*

4. Accompagnement des communes volontaires pour la restauration du patrimoine bâti

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent l'accompagnement de la commune d'Aiguines pour la restauration de l'aqueduc des mines pour un temps d'ingénierie estimé à 35 jours et représentant la somme de 7 000 € en application de la délibération du Bureau du 5 décembre 2024. Cet accompagnement intervient dans le champ de la quasi-régie.

5. Dossiers de demande de subvention

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les opérations qui suivent et leur plan de financement :

- Co-Animation 2025 de la démarche REGAIN - Modification du plan de financement

Coût total : 39 748 € / Agence de l'eau : 27 823 € / Autofinancement : 11 925 €

- La Routo : valorisation de la transhumance, patrimoine culturel immatériel de l'humanité (coopération Leader)

Coût total TTC : 91 082,47 € / FEADER : 58 292,78 € / CPN (Région, département, …) 14 573,19 € / Autofinancement 18 216,50 €

- Mise en place d'un dispositif de suivi de la nappe du Colostre

Coût total TTC : 18 000 € / Agence de l'eau : 9 000 € / Région : 5 400 € / Autofinancement : 3 600 € (d*ont SCP : 1 800 €)*

6. Convention technique avec les communes du bassin du Colostre relative à la mise en œuvre d'économies d'eau dans les bâtiments publics et la sensibilisation aux économies d'eau

L'EPAGE Verdon propose aux communes du bassin du Colostre (Valensole, Riez, Roumoules, Allemagne-en-Provence, Saint-Martin-de-Brômes, Puimoisson) un audit permettant de comprendre et d'optimiser la consommation en eau des bâtiments communaux, et des animations scolaires et grand public pour la sensibilisation aux économies.
Coût total TTC (achat petits matériels) **: 2 500 € /** Autofinancement : 2 500 € dont SCP (50%)

7. Programmation annuelle de la convention cadre entre le Parc du Verdon et la SCP

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- valident le bilan 2024, **69 953€ dépensés** sur 350 000€ et **21 jours** d'expertise sur 30
- approuvent la programmation 2025 pour un total de 754 333€ de dépenses conventionnées prévues (350 000€ d'enveloppe annuelle plus report des années 2021-2022 et concernant :
  - 9 projets assainissement
  - 2 projets SDAEP (schéma directeur eau potable)
  - Bus scolaires pour visite du site du Tholonet

- Pose de piézomètres (réseaux de suivis)
- Réfections de réseaux
- Protections, mises aux normes et amélioration de captage AEP
- Fond d'aide au conseil : poursuite des projets démarrés en 2024. 17.5 jours sollicités sur 30 disponibles.

8. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Vinon-sur-Verdon

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Vinon pour effectuer des travaux d'aménagement d'un chenal d'alimentation du parcours de kayak dans la mesure où un atterrissement s'est formé en amont suite aux crues de 2024. Les travaux estimés à 8 000 € sont intégralement pris en charge par la commune.

9. Avenant n° 3 à l'AOT constitutive de droits réels du domaine public avec le Conservatoire du littoral

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent cet avenant ayant pour objet de modifier le programme de la 3ème phase de travaux concernant la ferme caprine pédagogique préalablement restaurée ainsi que préciser les conditions de réalisation d'une 4ème tranche de travaux sur le Hangar/Auvent de la Ferme Rebory.

10. Ecogardes / GRF : convention d'occupation d'un logement EDF à Castillon

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la convention type de mise à disposition temporaire d'un logement à Castillon pour les agents saisonniers de courte durée, moyennant les redevances suivantes : 150 € / mois pour une durée de séjour de plus de 3 mois, 50 € / mois pour une durée de séjour de moins de 3 mois, auxquels s'ajouteront 20 € / mois au titre des charges.

11. Tarifs 2025 parkings grand public Point-sublime – Samson

Les membres du Bureau à l'unanimité valident les tarifs 2025 suivants :

Parking grand public Point Sublime : (inchangés par rapport à 2024)

Moins de 15 min	Gratuit
30 minutes	1,5 €
45 minutes	2,0 €
1h	2,5 €
1h15	3,0 €
1h30	3,5 €
1h45	4,0 €
2h	4,5 €
2h15	5,0 €
2h30	5,5 €

2h45	6,0 €
3h	6,5 €
3h15	7,5 €
3h30	8,5 €
3h45	9,5 €
4h	10,5€
4h15	11 €
4h30	12 €
4h45	13 €
5h	14 €
5h15	16 €

5h30	18 €
5h45	20 €
6h	22 €
7h	30 €
8h	38 €
9h	46 €
10h	54 €
11h	62 €
12h et plus	70 €
Perte ticket	46 €

Parking grand public Samson :

Type de véhicule	Tarif normal	Tarif entrée après 14h
Voitures	7 €	3,5 €
Motos	5 €	2,5 €
Camping-cars	10 €	5 €
Stationnement sans ticket	46 €	
Abonnement saison grand public (hors activités économiques)	14 €	

12. Convention 2025 d'accès au stationnement réservé de Samson et Carajuan

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les modalités d'accès aux sites de Samson et Carajuan, reprenant les mêmes modalités qu'en 2024, à savoir :

- **Pour les sites sur la commune de Castellane = convention avec la commune** pour lui confier la gestion et la prise en charge des frais de fonctionnement à hauteur de 6000 € TTC / an
- **Pour Carajuan et Samson = mise en place d'un formulaire de demande d'accès par compagnie + panonceau à accrocher sur le véhicule (tarifs inchangés par rapport à 2024)**

ABONNEMENTS	Accès	Utilisation des sites	Tarif abonnement du 04/07/2025 au 07/09/2025 *5 j / semaine pour accès à Samson 7j /7 pour accès à Carajuan*	Tarif par jour de débit réservé en plus ou en moins pour l'accès à Samson
Abonnement 1	Journée	Stationnement simple	587 €	6 €
Abonnement 2	Journée	Stationnement, installation et équipement des clients	635 €	6 €
Abonnement 3	Demi-journée	Tous types d'utilisation	329 €	4 €

13. Tarifs 2025 complémentaires boutique Point sublime

Les membres du Bureau à l'unanimité valident les tarifs suivants :

Produits	Prix de vente TTC
Topo escalade	29,50 €
Carte postale – photographes - grand format	3 €
Crayon de papier en bois gravé	1,5 €
Livre Histoire des Gorges - J. Cru/ nouvelle édition	22 €

14. Renouvellement de la CDNPS « Nature »

Les membres du Bureau à l'unanimité désignent **Arlette RUIZ, titulaire**, et **Dominique CHAVY, suppléant**, pour siéger la formation dite Nature de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites des Alpes de Haute Provence.

15. Validation du dispositif pérenne d'astreintes pour la prévention des inondations (GEMAPI)

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le dispositif pérenne des astreintes prévention des inondations qui prendra effet au 1er mai 2025 et qui avait été mis en place à titre expérimental de décembre 2024 à Avril 2025. Parmi les 3 scénarii proposés aux élus, c'est le scénario « astreinte week-ends et jours fériés fixée sur évènement météorologique, moins de 15 jours avant l'astreinte » qui a semblé le plus adapté aux enjeux du bassin versant et aux moyens de l'EPAGE.

16. Convention d'occupation temporaire du domaine de Valx Félines pour la manifestation «Swimrunman» 2025

Les membres du Bureau à l'unanimité valident la convention d'occupation temporaire du domaine de Valx Félines avec la société EVENTEAM pour l'organisation de la manifestation «Swimrunman» 2025 qui se déroulera du 6 au 12 mai 2025 et moyennant une redevance de 1 600 €.

17. Marché pour la mise en œuvre du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant du Verdon - Etude Rhomeo 2025 : Flore, Habitats, orthoptères et odonates

Les membres du Bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer les marchés avec les bureaux d'étude SYMBIODIV et ENTOMIA, ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuse, pour des montants respectifs de 28 800,00 € TTC et 29 973,60 € TTC.

18. Convention d'aide de la SCP aux mesures d'accompagnement s'appliquant au souterrain des Maurras

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la convention dans le cadre des mesures d'accompagnement incombant à la SCP pour la préservation des chauves-souris du bas-Verdon, découlant de la remise en eau (temporaire) du souterrain des Maurras. Cette convention acte les financements par la SCP des actions favorables à la préservation des chauves-souris dans le secteur du bas Verdon, pour un montant total d'aide de 100 000 € et sur une durée de 5 ans.

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,
à Moustiers Sainte Marie, le 30 avril 2025

Le Président,
Bernard CLAP

SYNDICAT MIXTE DE GESTION
PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

Parc naturel régional du Verdon
Une autre vie s'invente ici